

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

« Un quart des écoles bruxelloises sont situées en zone de carence en espaces verts. Pour tenter d'apporter une réponse à ce déficit, la Région bruxelloise a lancé un nouvel appel à projets « Opération Re-crétation » qui est censé apporter un soutien financier et un accompagnement à la réussite des projets. L'objectif de cette initiative est de créer des espaces récréatifs végétalisés dans les cours d'écoles.

Derrière cette opération, des gains environnementaux sont envisagés : amélioration de la perméabilité des sols et de la gestion des eaux, renforcement de la biodiversité et du maillage vert, création d'habitats semi-naturels pour les insectes et les oiseaux. Enfin, cette végétalisation peut également permettre de créer des îlots de fraîcheur au sein des quartiers.

Les manifestations d'intérêt sont à remettre avant le 15 juillet 2021 à minuit.

En tant que pouvoir organisateur de l'enseignement communal, participerez-vous à cet appel à projets ? Avez-vous déjà identifié les écoles qui pourraient être concernées ? Quelles sont-elles et pourquoi les avoir sélectionnées ?

La Commune a-t-elle participé à la réunion d'information relative à cet appel à projet fixée le 18 mai ? ».

Monsieur l'Echevin WILMART donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen WILMART geeft lezing van de volgende antwoord :

« Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour vos questions concernant l'appel à projet en vue de créer des espaces récréatifs végétalisés dans les cours d'école.

En tant que pouvoir organisateur de l'enseignement francophone, nous avons décidé de participer à l'appel à projets "Ré-crétation" pour végétaliser une ou des cour(s) de récréation, en partenariat avec « Bruxelles Environnement ».

Pour ce faire, les représentants du service « Enseignement francophone » ont participé à la réunion de présentation proposée par « Bruxelles Environnement », le mardi 18 mai. Il en ressort qu'un grand nombre de critères entrent en jeu dont la nécessité d'obtenir un impact sur la transition écologique de la Région en étant localisé dans au moins une des 3 zones suivantes, établies par « Bruxelles Environnement » :

- zones de carence en espaces verts ;
- zones prioritaires de verdoisement du « Plan régional de Développement durable » ;
- zones contribuant aux îlots de chaleur urbaine de la Région Bruxelles Capitale.

L'état du sol et sa perméabilité, l'efficacité énergétique des infrastructures ainsi que l'accessibilité de la cour au quartier entrent également en jeu comme critères prioritaires. La création d'espaces végétalisés en pleine ville doit permettre d'atténuer les épisodes de

canicules grâce à des nouveaux îlots de fraîcheur. Ces espaces permettront également de contribuer à la prévention des inondations et de récupérer l'eau de pluie et une meilleure gestion des eaux pluviales. Enfin, ces nouvelles cours permettront d'augmenter la biodiversité en ville grâce à la création d'habitats et de lieux végétalisés propices à des apprentissages multiples à destination des enfants.

L'appel à projets s'adresse aux écoles maternelles, primaires ou secondaires qui ont une motivation à ouvrir leur cour en dehors des périodes scolaires et qui disposent des ressources humaines et financières pour la coordination et l'entretien du projet à long terme. L'éligibilité dépend donc particulièrement de l'investissement à long terme du P.O., de la communauté scolaire, ainsi que du service « Bâtiments communaux ».

Cependant, à ce jour nous n'avons pas encore identifié les écoles qui pourraient être concernée. Nous avons présenté l'appel à projets aux directions, trois jours après la réunion, en décrivant les critères géographiques et participatifs qui sont imposés : l'implication de la direction de(s) école(s) désignée(s) ainsi que la collaboration avec le service « Bâtiments communaux » pour chaque projet.

A ce stade, les directions qui souhaitent participer doivent revenir vers le P.O. dans le courant de la première semaine du mois de juin pour sélectionner la(les) structure(s) qui correspond(ent) aux critères et rédiger ensemble le formulaire de "manifestation d'intérêt".

Le dossier, avec les plans de la cour, les objectifs à poursuivre pour l'aménagement et l'accord de principe de la Commune pour effectuer des travaux, doit être rentré avant le 15 juillet 2021.

Au total, une vingtaine d'écoles pourra être sélectionnée sur la région (maximum 5 écoles par P.O.). Un travail de co-conception de la cour avec « Bruxelles Environnement » s'en suivra pour présenter un avant-projet budgétisé à soumettre à l'approbation du Gouvernement en juillet-août 2022. Les budgets alloués seront de maximum 300.000€ par projet.

Les travaux peuvent être lancés ensuite par les services communaux accompagnés par « Bruxelles Environnement », avec une échéance établie entre fin 2023 et mi 2024.

Du côté de l'enseignement néerlandophone, grâce à des subsides de la « VGC », les cours de récréation de plusieurs établissements scolaires ont déjà rénovées et végétalisées, à savoir : Goede Lucht, Wayez, Veeweide, Scheut, Beverboom, Het Rad.

Pour l'école « Kameleon », le P.O. va introduire une candidature pour le contrat école pour faire une intégration de la cour de récréation dans le « Parc de la Sennette ».

En ce qui concerne l'école « De Vijvers », lors de la construction de la nouvelle aile, il est prévu des cours de récréation végétalisées sur les toitures. Enfin, une demande dans le cadre de l'appel régional va être introduite pour la nouvelle école « Deleers ». »

G. VAN GOIDSENHOVEN voit une grande différence entre les écoles francophones et néerlandophones puisque du côté néerlandophone, grâce à des moyens significativement plus importants, la démarche de végétalisation est déjà très avancée et l'école qui va rentrer une demande pour participer à appel à projet est identifiée. Du côté francophone, le bilan actuel est différent. La ou les écoles qui pourrai(en)t rentrer dans cet appel à projets ne sont pas encore identifiées. Or, nous sommes fin mai et il reste encore un mois et demi. C'est court. Si on veut qu'il y ait au moins une école francophone anderlechtoise qui puisse bénéficier de cet appel à projets, il y a lieu de l'encourager et de soutenir les directions. Ce serait un comble qu'après le cumul d'avantages et la végétalisation des écoles dont bénéficient les écoles néerlandophones, les écoles francophones ne puissent même pas bénéficier de cet appel. Du côté francophone il faut trouver les moyens de répondre proactivement à ce genre d'appel qui comblera en partie les disparités en la matière.